

Au Paradis d'Ulysse

Les promenades

Pour bénéficier des bons soins prodigués au Paradis d'Ulysse, il est indispensable d'être à jour de ses vaccins, vermifugé et traité contre les puces et les tiques.

Une première rencontre est indispensable pour faire connaissance avec votre animal, évaluer ses besoins et établir une relation de confiance entre vous et moi.

Si vous décidez de faire appel à mes services, nous déterminons ensemble vos besoins et les jours d'intervention.

Un devis vous sera adressé par mail.

Après l'acceptation du devis par retour de mail avec la mention bon pour accord dans l'objet de votre mail, je vous ferai parvenir la facture.

Les promenades occasionnelles non annulées 48 heures à l'avance sont considérées comme dû.

Un double de clef doit être remis.

La facture est à régler en totalité dès le premier jour d'intervention.

Pour les clients ayant un forfait à l'année

Promenade chaque semaine, vous bénéficiez d'une remise de 1 euros multiplié par le nombre de promenade hebdomadaire.

Exemple : Pour 3 sorties par semaine la promenade vous sera facturé 12 euros au lieu de 15 euros pour la formule détente, 22 euros pour la formule bien-être et 32 euros pour la formules sportive.

La facture doit être réglée à chaque fin de mois.

Toutes les promenades programmées en début de mois seront considérées comme dû.

Si vous avez un autre chien une réduction de 5 euros sur la promenade du deuxième chien vous sera faite